

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2016

Le 4 février 2016

L'an deux mille seize, le quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absents excusés: Pascal MERLIN

Date des convocations : 26 janvier 2016

Date d'affichage : 11 février 2016

Mme Annick JOUFFLINEAU remplit les fonctions de secrétaire.

TRAVAUX MAIRIE-MAISON DES SERVICES : POINT SUR LE DOSSIER

Madame le Maire fait le point sur les travaux restants à effectuer notamment :

- Le parvis qui est tributaire de la météo.
- Les extérieurs. Il est nécessaire que le parvis soit terminé.
- La signalétique avec le lettrage courant semaine prochaine.

Les employés techniques posent actuellement le revêtement de sol dans les bureaux à l'étage. Il restera ensuite le local « fournitures » à terminer et la cage d'escalier.

Un devis va être demandé pour l'installation de stores.

Madame RAIMBEAULT remercie vivement tous les personnels communaux pour leur implication.

DELIBERATION 2016 - N°02/01 : DOSSIER MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : RECRUTEMENT ARCHITECTE

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de recruter un architecte pour poursuivre le projet de construction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé.

Le Conseil Municipal décide de recruter l'architecte par procédure adaptée (art. 28-1 et 74-II CMP) en deux phases avec remise d'une intention architecturale. Trois candidats maximum seront retenus sur compétences, référence et moyens pour être auditionnés.

- phase 1 : sélection, parmi les candidatures reçues, de deux à trois candidats admis à remettre une « intention architecturale »
- phase 2 : remise et audition des « intentions architecturales »

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire :

- à lancer une procédure adaptée (art.28-1 et 74-II CMP) pour le recrutement d'un architecte pour les travaux de construction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé
- à signer tous documents afférents au dossier.

DELIBERATION 2016 - N°02/02 : DOSSIER MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du coût estimatif des travaux pour la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune peut solliciter des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de la réalisation des travaux sur 2016-2017
- sollicite des subventions auprès de divers organismes
- prévoit le financement de l'opération, d'une part par la ou les subvention(s) escomptée(s), d'autre part par les fonds disponibles au budget et/ou un prêt.
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

DELIBERATION 2016 - N°02/03 : BUREAU DE POSTE : SUITE A DONNER

Madame le Maire redonne l'historique des ouvertures de la Poste de St Clair sur Elle.

I) Historique du temps d'ouverture au public

- **Jusque fin 2008** : 34 h / semaine
 - o Tous les matins du lundi au samedi
 - o Tous les après-midi du lundi au vendredi
- **5 janvier 2009** : 30 h / semaine
 - o Perte de 4 h d'ouverture par semaine avec fermeture le jeudi après-midi
- **30 novembre 2009** : 29 h / semaine
 - o Perte d'une heure d'ouverture mais avec des modifications d'horaires : réouverture le jeudi après-midi, mais fermeture le lundi après-midi
- **31 octobre 2011** : 21 h / semaine
 - o Perte de 8 h d'ouverture, plus aucune après-midi et plus le lundi sauf 1 h pour que les clients des boîtes postales puissent retirer leur courrier (boîtes non accessibles si le bureau de poste n'est pas ouvert)
- **2 février 2015** : 21 h / semaine
 - o Au vu de la fréquentation, la Poste nous propose enfin des horaires que nous considérons comme acceptable.

Ouverture tous les matins du lundi au samedi de 8h30 à 12h00.

38 personnes en moyenne par matinée.

- **7 mars 2016** : 15 h / semaine : pourquoi ?

II) Propositions récentes de la Poste

- **Le 20 mai 2015**, Monsieur Jean-Luc CHAUSSAVOINE délégué aux relations territoriales du groupe La Poste demande à nous rencontrer. Il nous propose la mise en place d'un facteur guichetier sans évoquer de diminution de temps d'ouverture sachant que cela allait avoir un impact sur la distribution du courrier pour les habitants du cœur du bourg. Il propose d'ouvrir le bureau de poste l'après-midi au lieu du matin.

La demande est de conserver les horaires actuels qui correspondent aux besoins des usagers et une ouverture 6 jours sur 7.

- **Le 1^{er} juillet 2015** : nouvelle rencontre avec 3 personnes du groupe La Poste. Le maintien de l'ouverture le matin semble possible.

- Courrier daté du **9 septembre** de Monsieur CHAUSSAVOINE
 - o Ouverture de 8h45 à 11h30 du lundi au samedi soit 16h30 d'ouverture au public, au lieu de 21h.
- **27 octobre 2015** : Présentation de cette proposition au conseil municipal qui donne son accord si maintien des horaires. Le dernier changement remonte au 2 février 2015.
Courrier de réponse envoyé à Monsieur CHAUSSAVOINE.
- **4 décembre 2015** : passage du dossier de St Clair sur Elle en commission départementale
- **7 janvier 2016** : 2nd courrier de Monsieur CHAUSSAVOINE qui indique 15 h d'ouverture par semaine, une diminution d'activité qui n'a jamais été évoquée précédemment.
- **18 janvier 2016** : rencontre avec Monsieur CHAUSSAVOINE, Jean-Claude BRAUD, conseiller départemental, Nicola GODARD, conseillère départementale, François VERGNE, 1^{er} adjoint et moi-même : échanges autour du courrier du 7 janvier 2016.
- **27 janvier 2016** : 3^{ème} courrier de Monsieur CHAUSSAVOINE qui indique, qu'à compter du lundi 7 mars, les horaires d'ouverture seront de 9h00 à 11h30 du lundi au samedi.

III) Ce que nous demandons

Le maintien des horaires actuels soit du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 donc 21h/semaine pour les raisons suivants :

- La commune de Saint Clair sur Elle est pôle structurant dans le SCOT du Pays Saint-Lois du fait des services administratifs, commerciaux, artisanaux, associatifs présents. Ces services sont essentiellement utilisés par les habitants dans un rayon de 15 km. C'est le seul bureau de poste de tout ce secteur au nord de Saint-Lô. Il est fréquenté de façon importante par les habitants des communes du Calvados toutes proches et qui n'ont plus de bureau de poste.

Nous demandons le maintien de ce service en milieu rural. Toute fermeture d'un service a des conséquences pour les autres.

- Le calcul de la baisse de fréquentation est déloyal. Monsieur CHAUSSAVOINE nous a indiqué qu'il se calcule sur les 36 derniers mois.

Le calcul est fait avec l'année 2011 (29h d'ouverture matin et après-midi) et 2012-2013 où nous avons perdu 8 h semaine d'ouverture et fermeture tous les après-midi plus les x variantes.

Tous ces changements d'organisation ne font que faire fuir le client.

Monsieur CHAUSSAVOINE nous a indiqué que depuis que le bureau est ouvert de façon régulière de 8h30 à 12h00 du lundi au samedi, la baisse de fréquentation entre 2015 et 2014 n'était que de 1.52 %, comme dans tout bureau de poste.

Les éléments ne peuvent donc pas être comparables et toute nouvelle fermeture, sur une tranche horaire, exclu certains clients. La baisse devient inexorable.

- La tranche de 11h30 à 12h00 est une tranche bien fréquentée, car l'école (265 élèves) se termine à 12 h.

En février 2015, le bureau de poste ouvrait 6 matinées par semaine au lieu de 5 au vu de la fréquentation. Une année plus tard, 6 heures d'ouverture en moins par semaine alors que le bureau a trouvé enfin son équilibre et qu'il rend un service utile et indispensable aux habitants mais aussi au monde économique. Je voudrais remercier la qualité des personnels de ces dernières années qui incarnent encore le service public tel que nous souhaitons le garder avec aussi un rôle de conseil et de lien social qu'il ne faut pas ignorer.

Les conseillers municipaux demandent l'appui du Conseil Départemental.

Il est proposé la signature d'une pétition et une ou deux manifestations devant la Poste. Un rassemblement est donc fixé le mardi 23 février et le samedi 27 février de 8h30 à 12h00.

Une information sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et un courrier sera envoyé aux communes avoisinantes.

VOIRIE : COMPTE-RENDU DU TEMPS DE TRAVAIL AVEC LE SERVICE DES ROUTES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Serge ANFRAY et Maryvonne RAIMBEAULT ont rencontré les services du Conseil Départemental afin qu'ils puissent réaliser une estimation financière sur les travaux de voirie sur 3 ans.

Les travaux de voirie à effectuer sur les prochaines années :

- la Haye Besvet et Vessie. Ces travaux nécessiteront également une évacuation des eaux par un champ.

- Chemin du Pressoir et la rue des Teinturiers

- rue des Jardins

Une commande groupée avec les autres communes est envisagée comme c'était fait avec les communes de l'ex communauté de communes de l'Elle.

Raymond GIRARD alerte sur l'état du revêtement de sol de la rue Sire de Creully. Il pense qu'il est nécessaire de prévoir rapidement des travaux surtout s'il y a un gros hiver.

Serge ANFRAY va demander un chiffrage pour cette rue.

Les estimations de ces travaux seront transmises rapidement afin de prévoir les travaux au budget.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Accueil des Allemands :

12 correspondants allemands vont être accueillis au collège du 9 au 17 mars 2016.

Un accueil à la mairie est prévu le 10 mars à 10h00 avec une petite cérémonie. Un petit cadeau sera offert à chaque correspondant.

- Déchèterie :

Des barrières de sécurisation ont été posées à la déchèterie pour éviter toutes chutes dans les containers. Les usagers font remonter une difficulté d'utilisation.

- Vestiaires du stade Cédric LEPLEY :

Une 1^{ère} rencontre avec l'architecte et les services de Saint-Lô Agglo a permis une présentation d'une esquisse.

- Voirie :

- o Il est noté un problème de stationnement de véhicules sur le trottoir de la rue Sire de Creully près de la station de lavage et des distributeurs à pizzas qui cachent la visibilité pour sortir de la rue Sire de Creully.

De plus, il est demandé à nouveau des contrôles de la gendarmerie, car trop de personnes empruntent le sens interdit.

- Saint-Lô Agglo :

Madame le Maire fait part qu'elle a donné l'accord pour que le journal de l'Agglo soit distribué par les conseillers municipaux dans les boîtes aux lettres.